



MEDITERRANEAN CITY-TO-CITY MIGRATION

ÉTUDE DE CAS DE VILLE

VIENNE

LE «JUGENDCOLLEGE»:
FORMATION ET INSTRUCTION DE JEUNES MIGRANTS À VIENNE

LANGUE ET CULTURE

TUTORAT

FORMATION PROFESSIONNELLE

JEUNES MIGRANTS

INTÉGRATION SOCIALE

INSTRUCTION

VIENNE

LYON

TURIN

MADRID

LISBONNE

TANGER

TUNIS

BEYROUTH

AMMAN

Mise en oeuvre par



Cette étude de cas a été développée dans le cadre du projet européen MC2CM, Migration Ville à Ville en Méditerranée, un projet coordonné par l'ICMPD et financé par l'Union européenne et l'Agence suisse pour le développement et la coopération. Le projet MC2CM travaille depuis 2015 avec les villes d'Amman, Beyrouth, Lisbonne, Lyon, Madrid, Tanger, Tunis, Turin et Vienne au renforcement des connaissances sur la migration urbaine.

En outre le projet cherche à entretenir un dialogue entre pairs et un apprentissage réciproque sur les défis urbains spécifiques tels que la cohésion sociale, le dialogue interculturel, l'emploi et la mise en place de services de base pour les migrants, entre autres. Cette étude de cas a été choisie par la municipalité de Vienne afin de présenter un cas pratique contribuant à l'inclusion sociale des migrants au niveau local.

LE «JUGENDCOLLEGE»/COLLÈGE POUR LA JEUNESSE EST UN PROGRAMME GRATUIT D'INSTRUCTION, DE FORMATION ET DE TUTORAT DESTINÉ AUX JEUNES MIGRANTS DE 15 À 21 ANS À VIENNE

RÉSUMÉ

Le Collège pour la jeunesse est un programme gratuit d'instruction, de formation et de tutorat destiné aux jeunes migrants (principalement demandeurs d'asile) de 15 à 21 ans à Vienne. Dans le cadre de l'initiative d'intégration plus vaste «Start Wien» lancée par la ville, l'objectif du Collège pour la jeunesse est d'aider les jeunes migrants à mener une vie indépendante aussi vite que possible en les préparant à la poursuite d'études, à une formation professionnelle ou à l'emploi. Cette aide est concrétisée par une série de modules en allemand, un parcours d'intégration culturelle et de développement professionnel personnel, ainsi que des initiatives d'intégrations sociales telles que des excursions.

Considérant que l'instruction est essentielle à la participation sociale, le programme aide les jeunes migrants à accéder à leurs droits, à la formation et à l'emploi, et contribue à la cohésion sociale par la consolidation de valeurs communes autour de la question des rôles liés au genre, des temps de loisirs, des habitudes et traditions et de la découverte mutuel de l'autre. Le Collège pour la jeunesse compte actuellement deux antennes à Vienne et a une capacité d'accueil totale de 1000 places. Depuis sa mise en place en août 2016, 1270 jeunes migrants y ont participé, parmi lesquels 160 ont déjà suivi ce programme jusqu'à son terme et ont poursuivi leurs études, ou trouvé un emploi.

¹ <https://www.wien.gv.at/menschen/integration/neuzugewandert/info-module-fluechtlinge.html>

ARRIÈRE-PLAN ET OBJECTIFS

Vienne est la capitale de l'Autriche et elle compte 1,8 millions d'habitants. C'est également le centre culturel, économique et politique de l'Autriche et le siège de nombreuses organisations internationales, notamment l'ONU. Vienne est de longue date une ville de migration qu'elle a connue à des niveaux élevés en provenance des pays d'Europe de l'Est voisins, notamment depuis les années 1950. La ville a fait l'expérience de nombreuses «vagues» de migration au fil des années, en particulier l'afflux de réfugiés hongrois en 1956, l'arrivée de migrants d'Allemagne et des «nouveaux» pays d'Europe de l'Est au début des années 1990. Depuis 2013/14, on observe un afflux croissant de réfugiés d'Afghanistan, d'Iran et de Syrie. Au point culminant de ce flux en 2015, 65% des 118 517 migrants totaux venaient de pays hors UE, dont 2/3 étant issus de pays du Moyen-Orient. Ce nombre a ensuite diminué, avec un solde migratoire net autour de 64 600 en 2017.²

Le gouvernement autrichien est signataire de plusieurs lois internationales concernant les migrants, notamment la Convention de l'ONU de 1951 sur les réfugiés. La migration est généralement réglementée au niveau national mais en tant qu'état fédéral, les gouvernements des provinces autrichiennes disposent également de propres droits de réglementation et d'accès

aux ressources par le biais de parts de revenus fiscaux, ce qui en fait des acteurs importants en matière d'intégration. La ville de Vienne constitue l'une de neuf provinces fédérales d'Autriche. Cela lui a permis de développer et de mettre en œuvre ses propres initiatives d'intégration par le biais du Conseil municipal pour l'Intégration et le Département de l'Intégration et de la Diversité (MA 17). Ces départements financent également des projets d'intégration mis en œuvre par des ONG et associations locales.

L'une des initiatives pour l'intégration de Vienne est le Collège pour la jeunesse, qui a été développé en 2015 et lancé en août 2016, après l'afflux croissant de réfugiés. La majorité des participants au programme sont en fait des demandeurs d'asile et des réfugiés venus d'Afghanistan, de Syrie et de Somalie. L'objectif global du programme est d'offrir aux jeunes migrants récemment arrivés, la meilleure opportunité possible d'intégrer le système d'instruction et de formation autrichien pour trouver un emploi à long terme, convaincu du fait que cette démarche sera le fondement d'une société forte et unie. En ce sens, des compétences en langue allemande et des connaissances culturelles sont indispensables pour renforcer les capacités d'action des jeunes migrants et faciliter la cohésion sociale.

MISE EN ŒUVRE

Le concept initial a tout d'abord été évoqué en automne 2015 avec la participation du Département pour l'Intégration et la Diversité (MA 17) et de différents instituts pédagogiques de Vienne. Par la suite, les agences

²https://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/Statistisches_Jahrbuch_migration_integration_2017.pdf

de financement du programme (MA 17, AMS Wien et Social Funds Vienna (FSW)) se sont rassemblées pour lancer un appel aux fonds supplémentaire au Fonds Social Européen (FSE), géré par le Fonds pour la promotion de l'emploi de Vienne (WAFF). Une fois l'appel accepté, les propositions de projets ont été reçues et un jury constitué des agences de financement a désigné le concept jugé le plus convaincant. Ce concept a ensuite été approuvé et développé par les bailleurs pour être mis en oeuvre en août 2016.

Dans le cadre de l'initiative d'intégration viennoise plus large de «Start Wiene», le Collège pour la jeunesse a pour mission de préparer les jeunes migrants à mener une vie indépendante aussi rapidement que possible. Cela signifie que même ceux dont la demande d'asile est toujours en cours d'examen peuvent participer, de façon à répondre au principe défendu par l'initiative: «intégration dès le premier jour». L'instruction est considérée comme l'élément essentiel à la participation sociale car elle permet aux migrants d'évoluer professionnellement et de contribuer au bon fonctionnement de la société par le biais du travail. Le programme prend en compte les besoins particuliers des jeunes migrants en tant qu'individus afin de leur donner les mêmes opportunités d'accéder aux droits à la formation et à l'emploi à Vienne.

La candidature au programme du Collège pour la jeunesse s'effectue principalement de deux manières. Les jeunes migrants peuvent la faire en s'adressant à leur tuteur auprès du Service pour l'emploi public (AMS Wien) ou par le biais d'une plate-forme de

formation (Bildungsdrehscheibe). Dans tous les cas, tous les demandeurs doivent tout d'abord passer une «évaluation» complète d'un à deux jours au cours de laquelle leurs compétences en allemand et leurs connaissances d'autres sujets sont testées, en plus d'un entretien a lieu avec un travailleur social. Le critère le plus important reste la motivation de l'individu.

Le Collège pour la jeunesse est un programme modulaire qui peut être personnalisé en fonction des connaissances acquises par chaque migrant, ses expériences et ses objectifs professionnels. Sur un total de 20,5 heures de formation et une demi-heure de tutorat par semaine, ils reçoivent une série de modules obligatoires et facultatifs, ainsi que des éléments de développement personnels et professionnels. La structure du programme est très souple, ce qui permet aux jeunes migrants de suivre le programme à leur propre rythme et en tenant compte de leurs autres responsabilités. La durée maximale de formation au Collège pour la jeunesse est de 9 mois, bien que cette durée puisse être prolongée dans des cas particuliers.

Des modules fondamentaux en maths, anglais, informatique et allemand fournissent aux jeunes migrants les compétences de base requises dans le système d'instruction autrichien et leur permettent d'obtenir à l'issue de la formation, un certificat de fin d'études. La connaissance de l'allemand est particulièrement importante car elle facilite leur intégration dans la société «d'accueil». Des modules facultatifs sont sélectionnés avec l'aide d'un tuteur en fonction des ambitions professionnelles de

l'individu et comprennent divers ateliers de formation.

La «participation critique» est un module obligatoire pour tous les participants, qui les forment sur les sujets concernant la coexistence politique et sociale en Autriche tels que la vie familiale, la question des rôles liés au genre, le racisme et la discrimination. Les participants peuvent également assister à d'autres activités d'intégration sociale telles que des excursions et ils reçoivent, s'ils le souhaitent, une aide pour développer leurs propres cours sur différents sujets (cours de langue, classes de cuisine, sports, art, etc.) qui sont accessibles au public à l'école ouverte. L'école fait office de lieu de rencontre, facilite l'interaction entre les migrants et la population locale, encourageant une reconnaissance mutuelle de l'autre comme richesse.

Après le Collège pour la jeunesse, les jeunes migrants peuvent participer à des journées découvertes dans des écoles ou entreprises locales et entrer en contact avec de potentiels futurs tuteurs ou employeurs, avant de poursuivre leur scolarité, leur formation professionnelle ou travailler. Après la phase de développement suivante, ils ont la possibilité d'assister à une session de suivi au Collège pour la jeunesse afin de discuter de leur évolution.

Tous les membres du personnel participant au programme ont la formation requise pour aider les jeunes migrants. Ils sont formés à la façon d'aborder les jeunes migrants, qui sont susceptibles d'avoir fait face à des traumatismes, à la gestion des conflits et à la pédagogie de façon généré-

rale. Une aide spécifique est également accordée au personnel dont l'allemand n'est pas la langue maternelle. Les tuteurs font office de conseillers professionnels, de travailleurs sociaux et de conseillers culturels.

FINANCEMENT ET RESSOURCES

Le Collège pour la jeunesse est financé à hauteur de 6 millions d'euros par an, 4,5 millions d'euros émanant de financements extérieurs et 1,5 millions d'euros de ressources internes. Au niveau externe, le Fonds Social Européen (FSE) fournit 3 millions d'euros et le Service pour l'emploi public de Vienne (AMS Wien) 1,5 millions d'euros.

En interne, le Département de l'Intégration et de la Diversité (MA 17) a contribué à hauteur de 800 000 euros et le Fonds Social de Vienne (FSW) de 700 000 euros. Depuis la fin des années 1990, la Ville de Vienne a transféré nombre d'activités qu'elle gérait précédemment à des fonds nouvellement établis tels que le FSW. Ce fonds est doté d'1,71 milliard d'euros annuellement pour assurer les services sociaux et d'aide au nom de la Ville de Vienne.

RÉSULTATS ET EFFETS

La première évaluation du projet doit avoir lieu en 2018, par conséquent, il n'est pas encore possible de citer précisément les résultats et effets du programme du Collège pour la jeunesse. Néanmoins, depuis son lancement en août 2016, 1270 jeunes migrants y ont participé, avec 160 l'ayant

achevé et ayant poursuivi leurs études ou trouvé un emploi. Ces participants sont aidés par le Collège pour la jeunesse pour accéder à leurs droits fondamentaux et devenir des citoyens actifs et intégrés à Vienne à au moins trois niveaux.

En premier lieu, les jeunes migrants sont aidés à acquérir la formation et les qualifications dont ils ont besoin pour bénéficier du droit au travail et du droit à l'éducation à Vienne sans discrimination. Comme le programme modulaire et le tutorat qu'ils reçoivent sont adaptés aux connaissances, à l'expérience et aux aspirations professionnelles de chacun, ils acquièrent les compétences nécessaires pour obtenir l'emploi qu'il souhaite afin de pouvoir participer au monde du travail et apporter leur contribution à la société.

En deuxième lieu, les participants se familiarisent avec la vie quotidienne à Vienne et les valeurs relatives à la vie de famille, aux rôles genrés et la question du racisme. Cela est particulièrement important pour les migrants qui ne connaissent pas la culture européenne, ce qui leur permet de se préparer à la vie sociale de la ville.

Cette compréhension de «l'autre» ne fonctionne cependant pas que dans un seul sens. En troisième lieu, le Collège pour la jeunesse encourage un apprentissage mutuel entre les migrants et la société «hôte». Cet aspect revêt une importance particulière car c'est grâce à cette rencontre et à une compréhension mutuelle que la cohésion sociale se renforce. Le programme souhaite y parvenir en faisant participer des Viennois au programme de tutorat, en orga-

nisant des sorties dans d'autres petites et grandes villes d'Autriche et grâce à l'école ouverte. L'école permet aux jeunes migrants de développer leurs propres cours auxquels chacun peut assister, en créant une plateforme pour que les locaux apprennent également des jeunes migrants.

LIMITES ET DÉFIS

L'un des problèmes auxquels est confronté le programme du Collège pour la jeunesse est l'absence de reconnaissance des qualifications et des expériences professionnelles des migrants lorsqu'ils arrivent à Vienne. Alors que certains des jeunes migrants présentent des qualifications professionnelles obtenues dans leur pays d'origine, il se peut qu'elles ne soient pas reconnues internationalement ou acceptées par les employeurs autrichiens. Le Collège pour la jeunesse s'attaque directement à ce problème avec son programme modulaire personnalisé qui permet aux jeunes migrants d'étayer leurs compétences et connaissances existantes, et de poursuivre leur vie professionnelle à Vienne s'ils le souhaitent.

Bien que le programme du Collège pour la jeunesse soit une source considérable de soutien aux jeunes migrants en facilitant l'accès à leur droit à l'éducation et au travail, ainsi que leur compréhension et intégration à la vie sociale viennoise, un problème constant est lié à leur incapacité à participer à sa vie politique. En effet, l'absence d'accès au droit de vote pour les étrangers au niveau du district et au niveau municipal a été décrite comme l'un des obstacles

les plus importants à leur participation politique à Vienne par tous les intervenants du Collège pour la jeunesse.

ENSEIGNEMENTS

Globalement, le programme du Collège pour la jeunesse joue un rôle déterminant dans l'accès des jeunes migrants au droit au travail, aux droits à l'éducation et à la vie sociale dès leur arrivée à Vienne. Ils sont soutenus «depuis le premier jour» comme le veut le principe d'intégration de la municipalité. Chaque jeune est traité comme un individu avec ses propres besoins en matière d'instruction et de formation, dont les aspirations professionnelles sont prises en compte. Le programme contribue donc à donner à ses participants les moyens d'agir en les aidant à entrer dans le monde du travail et à devenir, aussi vite que possible, des citoyens actifs de Vienne.

Le Collège pour la jeunesse permet également de promouvoir la cohésion sociale entre les jeunes migrants et la société «d'accueil» viennoise en facilitant les rencontres entre ces groupes. L'école ouverte permet en particulier aux Viennois d'apprendre des migrants, créant une plateforme d'apprentissage mutuel, entre des groupes de personnes issues de contextes différents qui n'auraient pas eu sans cela l'occasion de se rencontrer et de se connaître dans la ville.

Cette étude de cas a été rédigée par Anya Cardwell sous la coordination de Barbara Lipietz et de Tim Wickson de la Bartlett's Development Planning Unit (DPU), University College of London (UCL) et du Comité UCLG sur l'intégration sociale, la démocratie participative et les droits de l'Homme, dans le cadre du projet MC2CM.

Le pouvoir décisionnel et les ressources dont dispose la municipalité de Vienne ont incontestablement permis la réalisation de ce projet inclusif fondé sur les droits, destiné aux migrants au niveau local, et ont contribué à son succès. Au sommet de la crise des réfugiés de 2015, lors de laquelle Vienne a assisté à un large afflux de réfugiés de Syrie et du Moyen-Orient, la forte autonomie de la municipalité lui a permis de répondre en proposant des programmes inclusifs indispensables et fondés sur les droits.

REFERENCES

- http://www.interface-wien.at/system/attaches/148/original/Presseunterlage_PK_Jugendcollege_FINAL.pdf?1468593872.
- http://www.vhs.at/fileadmin/Jugendcollege/Wegweiser_Das_jugendcollege.pdf
- https://www.waff.at/html/dynimage.aspx?id=396_132053_03_Leistungskatalog_Jugendcollege.pdf&quality=
- <https://www.wien.gv.at/menschen/integration/neuzugewandert/info-module-fluechtlinge.html>
- <https://www.wuk.at/angebot/bildung-und-beratung/jugendcollege/>
- Entretien principal: Mag. Aydin Tunc (coordinateur du projet, municipalité de Vienne)

Co - financé par l'Union Européenne



Co - financé par



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Agency for Development
and Cooperation SDC



 @urban_migration
 icmpd.org/mc2cm
 mc2cm@city-to-city.org